



## Collège LES CAPUCINS

Route de Voisenon - 77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

Ce.0770033t@ac-creteil.fr

<http://www.clg-capucins-melun.fr>

Melun, le vendredi 29 mai 2020

Le principal du collège Les Capucins,

aux

Parents des élèves du collège,

### **Information relative à la réouverture du collège Les Capucins de MELUN.**

Il y a plus de deux mois, le 16 mars 2020, notre pays est entré dans une phase de confinement afin de contenir la pandémie du COVID-19. L'activité scolaire à distance, par l'intermédiaire de l'environnement numérique de travail mis à disposition par le département de Seine-et-Marne (ENT77), a été mise en œuvre par les professeurs et accompagnée (distribution de matériel pédagogique, prêt d'ordinateurs, contacts réguliers entre les professeurs principaux, les élèves et leurs familles) par tous les personnels pour maintenir et garantir la poursuite des apprentissages de vos enfants.

Depuis le 11 mai, notre pays est entré dans une phase de déconfinement progressif qui associe de façon équilibrée les impératifs sanitaires et sociaux.

La décision de rouvrir les collèges situés en Seine-et-Marne a été prise le **jeudi 28 mai 2020**. Cependant, depuis plusieurs semaines déjà, les professeurs, les personnels du service de vie scolaire et les personnels du département, en présentiel ou en distanciel, travaillent à préparer le retour de vos enfants au sein du collège dans le strict respect du protocole sanitaire national établi par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Cette reprise sera progressive et s'établira selon le calendrier ci-dessous :

- ❖ Le **mardi 2 juin 2020** : Pré-reprise du personnel.
- ❖ Le **mercredi 3 juin 2020 à 17h00** : visite de l'établissement à l'intention des membres du conseil d'administration.
- ❖ Le **jeudi 4 juin** les élèves de **6°** (y compris les UPE2A) seront accueillis par leurs professeurs principaux **le matin pour les élèves de 6°1 et de 6°2, l'après-midi pour les élèves de 6°3 et de 6°4** conformément aux emplois du temps transmis prochainement par l'intermédiaire de l'ENT77. Le service de restauration scolaire ne fonctionnera pas.
- ❖ Le **vendredi 5 juin** les élèves de **5°** (y compris les UPE2A) seront accueillis par leurs professeurs principaux **le matin pour les élèves de 5°1, de 5°2 et de 5°3, l'après-midi pour les élèves de 5°4 et de 5°5** conformément aux emplois du temps transmis prochainement par l'intermédiaire de l'ENT77. Le service de restauration scolaire ne fonctionnera pas.

Ces demi-journées d'accueils spécifiques permettront aux professeurs de **retrouver leurs élèves, de les écouter et de voir comment ils vont** après cette période si particulière et de **leur expliquer comment s'organise le collège, comment il faut changer ses habitudes pour mettre en œuvre les gestes barrière et respecter les nécessaires distances physiques** et enfin de faire le point sur les **outils numériques** utilisés durant le confinement.

Par ailleurs, en fonction des effectifs constatés, dans la limite de 13 élèves, des groupes d'élèves issus des différentes classes seront constitués. Les élèves qui souhaitent déjeuner à la cantine seront précisément identifiés.

- ❖ À partir du **lundi 8 juin 2020**, les élèves de 6° seront accueillis deux jours par semaine au collège (le lundi et le mardi avec possibilité de déjeuner sur place) conformément aux emplois du temps transmis par l'ENT77. Ils poursuivront les activités scolaires à distance durant les deux autres jours.
- ❖ À partir du **jeudi 11 juin 2020**, les élèves de 5° seront accueillis deux jours par semaine au collège (le jeudi et le vendredi avec possibilité de déjeuner sur place) conformément aux emplois du temps transmis par l'ENT77. Ils poursuivront les activités scolaires à distance durant les deux autres jours.

Si ce retour en présentiel de deux jours par semaine au collège est laissé au libre choix des parents, il ne décharge pas de l'obligation d'instruction qui, si l'élève n'est pas accueilli au collège devra se mettre totalement en œuvre à distance.

**Si ce n'est déjà fait, je remercie les parents qui ne souhaitent pas que leur(s) enfant(s) participe(nt) aux activités scolaires au collège de m'en informer par écrit.**

Par ailleurs, **les élèves qui durant la période de confinement ont été accompagnés par l'établissement sont prioritaires et ont vocation à participer aux activités scolaires en présentiel au collège.** Cela concerne plus particulièrement les élèves qui, depuis le mois de mars, viennent chercher toutes les semaines, le matériel pédagogique au collège ainsi que les **élèves ayant des besoins éducatifs ou sociaux particuliers.**

À une semaine de cette reprise, je vous prie de trouver des éléments d'information sur le **fonctionnement du collège Les Capucins en mode COVID-19.**

### **La priorité, mettre en place un fonctionnement qui garantisse la sécurité sanitaire de tous**

La sortie du confinement ne marque pas la fin de la pandémie. Il nous faut apprendre à vivre avec le virus, à nous en protéger, comme à protéger ceux dont nous avons la responsabilité.

Le **fonctionnement du collège** en mode **COVID-19** doit être conforme au **protocole sanitaire national** qui a été transmis par les autorités ministérielles au début du mois de mai 2020 et adapté à la configuration de notre collège et aux ressources humaines disponibles. Il a été élaboré en collaboration avec les services du département qui ont la charge de l'entretien des installations et des locaux des collèges et de la restauration scolaire.

### **Cinq principes généraux sont déclinés dans le fonctionnement en mode COVID-19 du collège :**

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique en toutes circonstances :**
  - Afin de respecter une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, au vu de la configuration des lieux, les élèves du collège seront accueillis par **groupes de 13 élèves** au maximum et la salle de restauration sera limitée à 40 places.
  - Afin de limiter les croisements d'élèves, un **sens de circulation** sera privilégié pour les élèves au sein de l'établissement et les circulations simultanées des groupes seront évitées.
  - Enfin des **marquages au sol** et des affichages faciliteront le respect des circulations et des distances aux abords des entrées extérieures et intérieures.

❖ **L'application des gestes barrière est permanente et concerne tout le monde :**

- Le **lavage et la désinfection des mains** à l'eau ou avec une solution hydroalcoolique seront réguliers : entrée dans l'établissement, entrée en salle de classe, passage aux toilettes lors des récréations, avant et après le repas, sortie de l'établissement.
- Les échanges de **matériels** étant interdits, les élèves devront disposer de leur matériel personnel. L'utilisation des matériels collectifs (téléphones, claviers, photocopieurs) sera accompagnée de modalités de désinfection lors de chaque utilisation.
- Le **port du masque** est recommandé pour tous et à tous moments. Il est **obligatoire pour tous lorsque le respect de la distanciation physique** risque de ne pas être garanti : circulations, accueil d'usagers, activité en situation rapprochée. **Il est obligatoire pour les personnels lorsqu'ils sont en présence d'élèves.**

❖ **La limitation du brassage des élèves.**

- L'organisation mise en place permet tout au long de la journée de limiter le mélange des groupes d'élèves (échelonnement des arrivées, des départs, des récréations, des repas). Au vu de ces contraintes, seuls huit groupes d'élèves pourront être accueillis simultanément au collège, soit un total maximum de 100 élèves.

❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels sont renforcés.**

- Un **nettoyage général approfondi** et une **aération des locaux** ont été réalisés avant la réouverture des locaux. L'absence de cours le mercredi permettra la désinfection et un nettoyage réguliers des locaux.
- Un **distributeur de gel hydroalcoolique** a été installé aux entrées de l'établissement, dans toutes les salles de classe, dans les sanitaires et dans la salle de restauration. Les recharges de gel seront vérifiées trois par jour.
- Dans les **salles de classe**, en plus du nettoyage habituel, les sols seront lavés tous les jours, les tables et les chaises de classe, les claviers d'ordinateurs seront désinfectés tous les jours, les poignées de portes et les interrupteurs seront désinfectés deux fois par jour dont une fois durant le temps du midi.
- En plus du nettoyage habituel, les **sanitaires** seront désinfectés trois fois par jour, les portes, poignées et interrupteurs le seront cinq fois par jour.
- Dans les **halls, les escaliers et les couloirs**, en plus du nettoyage habituel, les rampes d'escalier et interrupteurs seront désinfectés quatre fois par jour.

❖ **Concertation, formation, information et accompagnement des acteurs**

- Les personnels du collège ont été formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque.
- En collaboration avec le personnel médical, les élèves seront formés aux gestes barrière et aux règles de la distanciation physique dès leur arrivée au collège.
- **Les familles ont un rôle actif** dans le cadre de la mise en œuvre du fonctionnement en mode COVID-19 du collège Les Capucins :
  - En cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez votre enfant ou au sein de votre famille (toux, fatigue, essoufflement, courbatures...), il est important

de ne pas envoyer le jeune au collège, de solliciter un avis médical et de prévenir immédiatement l'établissement.

- Tous les matins, les parents sont tenus de surveiller la température de leur enfant. Si elle est supérieure à 37,8°C, par sécurité, le jeune reste à la maison, un avis médical est sollicité et l'établissement est immédiatement prévenu.
- Une procédure stricte sera mise en œuvre en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes lors de la présence du jeune au collège : retour au domicile, consultation du médecin traitant, dépistage et retour en classe selon avis médical.
- Les parents fournissent des mouchoirs en papier jetables à leur enfant.
- Le port du masque étant obligatoire, les familles sont tenues de fournir des masques à leur enfant. Pour les élèves demi-pensionnaires, le masque propre qui sera utilisé l'après-midi est à conserver dans un sachet plastique au nom de l'enfant. Le masque souillé utilisé le matin sera conservé dans un autre sachet plastique au nom de l'enfant.
- Il est nécessaire de bien respecter les horaires d'arrivée au collège afin de ne pas générer d'attroupement sur le chemin ou aux abords de l'établissement.
- Les échanges et prêts de matériel étant interdits, les parents s'assurent que le jeune dispose de son matériel scolaire.
- Les parents veillent à ce que le jeune se lave les mains dès son retour au domicile.

### **Une réouverture progressive pour accompagner vos enfants dans leurs apprentissages.**

L'accueil des élèves de 6° et de 5° constitue une **première étape**

Ce retour au collège permettra :

- de **mettre en œuvre concrètement une information régulière aux gestes barrière et aux règles de la distanciation**,
- **d'accompagner les élèves dans la mise en œuvre des activités scolaires diverses déposées sur l'environnement numérique de travail** par les professeurs. Elles constituent la colonne vertébrale de l'action pédagogique de l'établissement. Au cours des deux jours de présence hebdomadaire, des séances spécifiques d'EPS et de langues vivantes seront inscrites à l'emploi du temps.
- **d'améliorer l'usage des outils numériques** utilisés par chaque élève (téléphone, tablette, ordinateur portable, ...). Ils seront invités à venir au collège avec leur matériel numérique.
- de **développer des actions d'information, de réflexion et d'accompagnement sur la crise sanitaire** que nous sommes en train de vivre, sur la manière dont elle est vécue par nos élèves.

**Enfin, dans une seconde étape, si les toutes les conditions sont réunies, les élèves des autres niveaux seront accueillis avant la fin de l'année scolaire.**

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie de recevoir mes salutations les plus cordiales.

Le principal,



Pascal FORTIN